

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Jeudi 19 avril 2012 à 9 heures 30

**1, quai du Point du Jour
Boulogne Billancourt (92100)**

<i>Sommaire</i>	<i>page</i>
<i>Message du Président Directeur Général</i>	<i>2</i>
<i>Exposé sommaire</i>	<i>3</i>
<i>Ordre du jour</i>	<i>7</i>
<i>Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions</i>	<i>7</i>
<i>Projet de résolutions et exposé de motifs</i>	<i>12</i>
<i>Composition du Conseil d'Administration et Renseignements concernant les candidats au Conseil d'Administration</i>	<i>16</i>
<i>Participation à l'Assemblée Générale Mixte</i>	<i>17</i>
<i>Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices</i>	<i>19</i>
<i>Demande de carte d'admission</i>	<i>20</i>
<i>Demande d'envoi de documents et renseignements</i>	<i>20</i>

MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Confirmation et reconquête

Le 29 novembre dernier, le basculement de la dernière région française à une diffusion exclusivement numérique a marqué la fin d'une étape fondatrice dans la transformation profonde du paysage audiovisuel entamée en 2005.

Les chaînes historiques ont vu leur audience baisser avec l'arrivée de douze nouvelles concurrentes. Le secteur a subi de nombreuses concentrations et parmi les six nouveaux entrants de l'époque, seuls les groupes NextradioTV et NRJ répondent encore à l'appel. Dans ce mouvement, Canal+ s'est invité sur le marché du clair, confirmant la solidité et l'attractivité du modèle économique de la télévision gratuite. Autre bouleversement, et bénéficiant des développements technologiques, les contenus audiovisuels se consomment désormais en live, mais aussi en rattrapage, sur le PC, les smartphones et les tablettes.

Les télévisions connectables sont apparues, avec la promesse de l'accès à un univers nouveau, celui des géants du Web.

Pourtant, la durée d'écoute de la télévision en France atteint un nouveau record en 2011 offrant un avenir prometteur au cœur de métier de TF1 et démontrant la complémentarité des médias sur laquelle TF1 a parié depuis 2008.

Dans ce tourbillon d'innovations, le Groupe a su tirer son épingle du jeu. TF1 reste un cas d'école en Europe par la puissance de son audience. TMC et NT1 sont des escorteurs du navire amiral de plus en plus efficaces. Les renégociations concluantes pour la distribution des chaînes thématiques du Groupe prouvent leur attrait. Le 360 est désormais une réalité : TF1 est le premier partenaire européen de Facebook et Twitter avec MYTF1 devenue la marque exclusive regroupant l'ensemble des services sur les supports numériques.

Les filiales de production, quant à elles, engrangent les succès (de Danse avec les Stars à Intouchables) et la diversification améliore sans cesse ses résultats dans tous les domaines avec la collection Tintin comme symbole du renouveau.

La rentabilité a progressé grâce aux efforts de rationalisation engagés depuis quatre ans. Les méthodes, ainsi que l'organisation du Groupe, ont été profondément revues, tout en intégrant pleinement les préoccupations sociales, environnementales et économiques de notre époque ainsi qu'un meilleur dialogue avec les parties prenantes.

Le Groupe a démontré sa capacité à entreprendre et à rebondir.

Ce sont ces atouts et ces forces qui permettront au Groupe de faire face et de réagir à ce que nous pouvons envisager pour 2012, à savoir/

- une situation macroéconomique difficile ;
- six nouvelles chaînes diffusées en HD, dont la couverture ne sera maximale qu'en 2014, attribuées par le CSA à la suite d'un appel d'offres auquel TF1 est naturellement candidat ;
- une donne publicitaire sans doute très complexe, entre forte volatilité et faible visibilité des investissements.

2012 sera pour le groupe TF1 l'occasion de s'appuyer sur son expertise et sur sa stratégie, mise en place depuis plusieurs années, pour être à la hauteur de nouveaux enjeux. TF1 et ses collaborateurs se préparent à gérer avec encore plus de sérieux chaque composante du Groupe. Rigueur, créativité et capacité d'adaptation sont à l'ordre du jour. Les décisions passées ont fait leur preuve, et à ce titre, je remercie nos actionnaires pour leur confiance et les collaborateurs pour leur travail et leur mobilisation sans faille.

Boulogne-Billancourt, le 15 février 2012
Nonce Paolini, Président directeur général de TF1

EXPOSE SOMMAIRE

ACTIVITÉ 2011

La consommation de la télévision a atteint en 2011 un niveau record La durée d'écoute de la télévision atteint, pour les Individus âgés de 4 ans et plus, 3h47 minutes, soit une progression de 15 minutes par rapport à 2010, et pour les Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats, 3h56, soit une progression de 14 minutes. La télévision est le seul média à progresser auprès des 15-24 ans : +5 minutes versus 2010. Au cours des deux derniers mois de 2011, un Français de plus de quinze ans regarde la télévision à domicile, en direct, sur téléviseur en moyenne 4h02 par jour.

La consommation de télévision évolue à travers de nouveaux modes, qui restent néanmoins largement minoritaires. La durée d'écoute du média télévision en direct hors domicile (*anywhere*) représente 2 minutes par jour, soit 0,8 % de la consommation télévisuelle « traditionnelle ». La durée d'écoute du média télévision hors téléviseur (sur ordinateur, *smartphone* ou tablette tactile – *any device*) représente 1 minute par jour, soit 0,4 % de la consommation télévision aujourd'hui mesurée. Enfin, en ce qui concerne l'audience différée (*anytime*), il faut distinguer le visionnage après enregistrement privé, intégré au Mediamat depuis janvier 2011 (cf. infra) et la télévision de rattrapage (*replay*) sur IPTV (télévision par Internet), ordinateur, *smartphone* ou tablette tactile.

Dans ce contexte, TF1 réalise une part d'audience de 23,7 % sur les Individus âgés de 4 ans et plus (versus une part d'audience de 24,5 % en 2010) et 26,7 % sur les Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats (contre 28,1 %).

TF1 est leader sur l'ensemble des cibles, avec un écart de + 8,8 points avec son principal challenger sur les Individus âgés de 4 ans et plus et de + 9,5 points avec son challenger sur les Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats.

TF1 obtient 99 des 100 meilleures audiences de l'année 2011 (versus les 97 des 100 meilleures audiences en 2010), ce qui est la deuxième meilleure performance historique de la chaîne depuis la création du Mediamat en 1989. TF1 établit le record d'audience de l'année 2011 avec la finale de la Coupe du Monde de Rugby opposant la France à la Nouvelle-Zélande qui a rassemblé 15,4 millions de téléspectateurs le 23 octobre.

TF1 conserve ainsi sa position unique et son statut de chaîne de l'événement et du lien social, seule chaîne à fédérer en prime time plus de 9 millions de téléspectateurs (à 37 reprises). 4 programmes ont dépassé les 10 millions de téléspectateurs.

L'élargissement de l'offre de chaînes de télévision gratuite a conduit TF1 à adapter sa stratégie de positionnement.

Tout d'abord, TF1 s'attache à être performante plus particulièrement entre 19h et 1h du matin, heures à fort potentiel d'audience et, en conséquence, de monétisation. TF1 affiche sur cette tranche horaire une part d'audience plus importante que sur l'ensemble de la journée (25,5 % de part d'audience sur les Individus âgés de 4 ans et plus) et une avance plus importante sur son challenger (+ 11,7 points). Sur les Femmes de moins de 50 ans Responsables des Achats, la part d'audience s'élève à 29,4 % et affiche un écart de + 9,4 points avec son principal concurrent.

TF1 demeure la chaîne leader sur tous les publics, créatrice de marques audiovisuelles.

Elle a pour ambition d'offrir aux téléspectateurs une grille de programmes attractive et lisible avec des marques fortes et des rendez-vous réguliers autour du divertissement, des fictions, du sport, des séries américaines, du cinéma, de l'information. La chaîne est également diffuseur de grands événements sportifs comme la Coupe du Monde de Rugby.

Cette politique éditoriale adoptée par TF1, qui s'appuie sur une offre fédératrice et événementielle, a permis à la chaîne de se classer numéro 1 dans tous les genres de programmes proposés.

En 2011, la chaîne TF1 rassemble en moyenne 6,2 millions de téléspectateurs en prime time (contre 6,3 millions un an plus tôt). TF1 est également leader 9 soirées sur 10 (sur la durée des prime time de TF1, équivalent à 2010). Ainsi, face à la dispersion de l'audience, TF1 demeure le principal média de masse en France.

TF1 est également un groupe de communication intégré qui a développé à la périphérie de son cœur de métier, des activités sur des segments porteurs. Le Groupe a pour vocation d'informer et de divertir.

Le Groupe est présent sur la télévision gratuite avec TF1, TMC, première chaîne de la TNT et cinquième chaîne nationale, et NT1. Le Groupe est également présent dans le domaine de la télévision payante avec Eurosport, première plate-forme paneuropéenne distribuée auprès de 129 millions de foyers ; TV Breizh, première chaîne du câble/satellite ; le pôle Découverte (Ushuaïa TV, Histoire, Stylia), véritables chaînes d'affinités et réelles références de l'offre multi-chaînes en France ; LCI, chaîne d'analyse et de décryptage de l'information et TF6 et Série Club, détenues à 50 % avec M6.

Depuis 1987, TF1 a créé de nouvelles activités à forte valeur ajoutée à partir de son métier d'éditeur et de diffuseur de programmes. Aujourd'hui, les métiers du groupe TF1 couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur audiovisuelle :

- en amont, dans :
 - la production audiovisuelle et cinématographique,
 - l'acquisition et le négoce de droits audiovisuels,
 - la distribution en salles ;

- et en aval, dans :
 - la commercialisation d'écrans publicitaires,
 - l'édition et la distribution de DVD et de CD musicaux.

TF1 a également créé une large palette de produits dérivés de l'Antenne relatifs au télé-achat et au e-commerce, aux contenus vidéo disponibles en rattrapage et à la demande, à l'exploitation de licences, aux spectacles musicaux ou aux jeux de société. À la faveur du développement de l'Internet et des nouvelles technologies, TF1 produit, développe et édite des nouveaux contenus et services complémentaires interactifs à destination de l'Internet, des smartphones et tablettes électroniques, de la télévision connectée et de la presse gratuite.

La stratégie du groupe TF1 dans les années à venir est d'allier l'efficacité du média de masse aux contacts enrichis du média numérique personnel : offrir des contenus forts et développer des opportunités de toucher tous les publics grâce aux évolutions technologiques.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Depuis 2007, le groupe TF1 fait face à des changements structurels de son environnement concurrentiel, technologique et réglementaire, conjugués à un contexte économique instable. La stratégie mise en place au cours de ces dernières années a permis au Groupe de se renforcer et de pouvoir s'adapter à ces bouleversements. Il est désormais fort d'une offre gratuite multi-chaînes à laquelle s'adosse un bouquet complémentaire de chaînes payantes. L'offre des activités numériques et Internet a été repensée et est la plus innovante du marché. Enfin, les diversifications ont été rationalisées et démontrent, grâce à une dynamique commerciale forte, qu'elles peuvent être de véritables relais de croissance.

Ainsi, dans un contexte économique difficile, le chiffre d'affaires de l'année 2011 est quasiment stable à 2 619,7 millions d'euros (- 0,1 % soit - 2,7 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires consolidé 2011 se décompose en :

- 1 504,1 millions d'euros de chiffre d'affaires publicitaire de la chaîne TF1, soit une diminution de 45,7 millions d'euros (- 2,9 %), résultant d'une baisse des volumes de publicité diffusée, la base de comparaison étant particulièrement élevée en 2010 et l'économie européenne ayant montré, de nouveau, des signes de fragilité au second semestre 2011 ;
- 1 115,6 millions d'euros de chiffre d'affaires des diversifications, en hausse de 43,0 millions d'euros par rapport à 2010 (+ 4,0 %).

Le chiffre d'affaires des diversifications de 2011 intègre :

- une variation de périmètre sur les six premiers mois de l'année 2011, pour 47,9 millions d'euros au titre des quotes-parts acquises dans TMC et NT1, intégrées dans les comptes consolidés depuis la prise de contrôle le 1er juillet 2010 ;
- 13,0 millions d'euros de revente des droits de la Coupe du Monde de Rugby 2011, comptabilisés au troisième trimestre 2011 ;
- le chiffre d'affaires de Metro France, comptabilisé à 100 % depuis le 28 juillet 2011, et qui s'établit à 15,4 millions d'euros.

Pour mémoire, le chiffre d'affaires 2010 intégrait 33,0 millions d'euros de revente des droits de la Coupe du Monde de la FIFA 2010, comptabilisés au deuxième trimestre 2010.

Le chiffre d'affaires publicitaire de l'ensemble du groupe TF1 s'établit à 1 821,5 millions d'euros, soit une amélioration de 28,2 millions d'euros (+ 1,6 %), grâce à l'intégration des recettes des chaînes TMC et NT1, la progression de la vente de publicité sur l'Internet et les radios et, enfin, l'intégration de Metro France.

La répartition géographique du chiffre d'affaires du Groupe est la suivante : 85,0 % pour la France, 13,1 % pour l'Union européenne hors France et 1,9 % pour les autres pays.

COÛT DE LA GRILLE ET AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Le coût de la grille de la chaîne TF1 s'élève à 905,5 millions d'euros en 2011 contre 951,2 millions d'euros un an plus tôt, soit une amélioration de 45,7 millions d'euros (- 4,8 %), qui s'explique par :

- la non-diffusion en 2011 de la Coupe du Monde de la FIFA 2010, laquelle génère une économie de 77,6 millions d'euros, soit + 63,3 millions d'euros, nette de coûts des programmes de remplacement (- 14,3 millions d'euros) ;
- le coût de la Coupe du Monde de Rugby 2011, diffusée au mois de septembre et d'octobre 2011, qui s'élève à 24,1 millions d'euros, soit - 22,4 millions d'euros, net des coûts des programmes remplacés (+ 1,7 million d'euros) ;
- des économies de 4,8 millions d'euros sur le reste des programmes.

Hors événements sportifs exceptionnels, le coût de la grille de la chaîne TF1 s'établit à 881,4 millions d'euros contre 873,6 millions d'euros un an plus tôt, soit une augmentation de 7,8 millions d'euros, incluant le coût de remplacement des matches de la Coupe du Monde de la FIFA 2010. Le Groupe démontre là sa capacité d'optimisation de la programmation et des coûts.

Les films et les programmes jeunesse sont en économie de respectivement 6,3 % et 7,3 % du fait d'un nombre de films diffusés et d'un coût moyen en baisse et d'une optimisation des stocks.

Les autres unités de programmes sont en augmentation :

- les variétés, jeux et magazines (+ 2,7 %) du fait d'une programmation plus importante de programmes de flux ;
- les fictions et séries (+ 0,7 %), malgré l'optimisation des stocks, car plus d'inédits ou de séries ont été diffusés ;
- les sports (+ 1,4 %), hors événements sportifs exceptionnels, deux matches de l'Équipe de France ayant été programmés en plus ;
- l'information (+ 6,3 %), du fait d'émissions remportant de francs succès qui ont été reprogrammées ou allongées et d'un nombre plus grand d'éditions spéciales.

Au quatrième trimestre 2011, le coût de grille s'établit à 266,1 millions d'euros en augmentation de 8,0 millions d'euros dont - 10,8 millions d'euros de coûts liés aux matches de la Coupe du Monde de Rugby diffusés en octobre et + 0,8 million de coûts de remplacement de ces programmes.

Les charges opérationnelles de 1 323,0 millions d'euros sont en amélioration de 12,8 millions d'euros malgré l'intégration de 34,5 millions d'euros de charges au titre des quotes-parts acquises dans TMC et NT1 et les droits de la Coupe du Monde de Rugby destinés à être revendus.

En 2011, le groupe TF1 a généré 12 millions d'euros d'économies récurrentes sur les charges opérationnelles.

Enfin, à fin décembre 2011, les dotations nettes aux amortissements et provisions s'élèvent à 108,3 millions d'euros contre 105,0 millions d'euros un an plus tôt.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel courant affiche une progression de 52,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2010 (+ 22,8 %), dont 13,4 millions d'euros au titre de l'intégration des quotes-parts acquises dans TMC et NT1.

Le taux de marge opérationnelle courante s'établit à 10,8 % contre 8,8 % pour l'ensemble de l'année 2010. Cette amélioration de la rentabilité reflète l'adaptation réussie du modèle économique de TF1 mais aussi la performance d'un groupe restructuré en profondeur.

Pour mémoire, le résultat opérationnel de 2010 intégrait la revalorisation des participations détenues dans TMC et NT1 antérieurement à l'opération pour 95,9 millions d'euros suite à leur rachat, comptabilisée en autres produits opérationnels.

De même, la revalorisation de la participation détenue antérieurement dans SPS, pour 6,1 millions d'euros, comptabilisée au premier trimestre 2010 en résultat courant des Antennes Internationales, avait été reclassée au quatrième trimestre en autres produits opérationnels non courants.

Enfin, la dépréciation de goodwill sur SPS et sur 1001 Listes avait généré en 2010 des charges opérationnelles non courantes de respectivement 12,2 millions d'euros et 7,0 millions d'euros.

Au total, ces opérations comptables ont eu un impact positif en 2010 de 82,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011, le résultat opérationnel du Groupe s'établit à 282,9 millions d'euros contre 313,2 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Ces performances confirment, trimestre après trimestre, l'efficacité des mesures prises pour faire évoluer favorablement le modèle économique du Groupe.

RÉSULTAT

Le groupe TF1 ayant été en trésorerie positive en moyenne sur l'année 2011, le coût de l'endettement financier net s'établit à 0,5 million d'euros au 31 décembre 2011, à comparer à - 18,2 millions d'euros un an plus tôt.

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre - 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2010, la variation provenant des revalorisations de couvertures de change.

À fin 2011, la charge d'impôt s'élève à 88,7 millions d'euros, en augmentation de 19,8 millions d'euros, en ligne avec l'augmentation du résultat opérationnel courant, et après prise en compte d'un produit d'impôt constaté lors de la cession de SPS

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à - 13,7 millions d'euros au 31 décembre 2011, à comparer à + 5,7 millions d'euros un an plus tôt. L'écart s'explique par :

- les résultats de Groupe AB, lesquels ne sont plus consolidés par mise en équivalence à compter du 1er juillet 2010 ;
- une provision de 7,9 millions d'euros comptabilisée pour dépréciation des titres de Metro France

Le résultat net part du Groupe s'élève à 182,7 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 228,3 millions d'euros un an plus tôt, soit une baisse de 45,6 millions d'euros.

Le résultat net part du Groupe de 2010 intégrait les opérations comptables décrites dans le paragraphe « Résultat opérationnel ».

Au 31 décembre 2011, les intérêts minoritaires s'élèvent à 3,4 millions d'euros contre 1,0 million d'euros un an plus tôt.

Ainsi, le résultat net de l'année 2011 s'élève à 186,1 millions d'euros contre 229,3 millions d'euros pour l'année 2010.

STRUCTURE FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2011, le total des capitaux propres part du Groupe s'élève à 1 575,1 millions d'euros pour un total bilan de 3 354,4 millions d'euros.

Le groupe TF1 affiche en endettement financier net de 40,6 millions d'euros, à comparer à une trésorerie nette de 16,8 millions d'euros à fin 2010.

Le 21 décembre 2011, le groupe TF1 a réalisé l'acquisition d'un immeuble jusqu'alors loué et qui héberge une partie des équipes de TF1 SA et LCI pour une valeur de 58,5 millions d'euros.

À fin décembre 2011, le Groupe dispose d'un portefeuille de lignes bilatérales d'un montant total de 1 015 millions d'euros confirmées auprès de différents établissements bancaires. Ce portefeuille de lignes de crédit confirmées est renouvelé régulièrement en fonction des tombées d'échéance des lignes (maturités de 1 à 6 ans selon les lignes) afin de toujours maintenir un niveau de liquidité suffisant pour le Groupe.

Le gearing, rapport entre les capitaux propres part du Groupe et l'endettement financier net, s'établit à 2,6 % au 31 décembre 2011. La structure financière du groupe TF1 est donc extrêmement saine.

Le 22 juillet 2011, Standard & Poor's a revu la notation du groupe TF1 de BBB/Perspective positive à BBB+/Perspective stable, reflétant une structure financière solide.

DIVIDENDE

En 2011, TF1 SA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 447,2 millions d'euros (- 2,5 %), réparti entre les opérations de la régie publicitaire pour 1 435,2 millions d'euros (- 2,6 %) et les recettes diverses pour 12,0 millions d'euros (+ 12,1 %). Le résultat d'exploitation atteint 197,5 millions d'euros, en hausse de 43,4 millions d'euros.

Le résultat financier affiche une perte de - 12,7 millions d'euros (- 63,5 millions d'euros).

Le bénéfice net de l'exercice est de 114,5 millions d'euros, en baisse de 27,2 %.

Au cours de sa séance du 15 février 2012, le Conseil d'Administration a notamment décidé de proposer à l'Assemblée Générale Mixte, la distribution d'un dividende de 0,55 € par action.

La date de détachement du dividende sur le marché Euronext Paris est le 26 avril 2012. La date à l'issue de laquelle seront arrêtées les positions qui, après dénouement, bénéficieront de la mise en paiement est le 30 avril 2012. La date de mise en paiement du dividende est le 2 mai 2012.

PERSPECTIVES 2012

La conjoncture économique demeure toujours instable en 2012 et les incertitudes qui en découlent génèrent une volatilité importante dans les prises de décisions des annonceurs.

Dans ce contexte, le Groupe a retenu pour 2012 une hypothèse de stabilité de son chiffre d'affaires consolidé. Par ailleurs, le Groupe poursuit son objectif de maîtrise du coût de grille de la chaîne TF1, lequel devrait s'élever à 930 millions d'euros en moyenne sur 2012 et 2013.

Le groupe TF1 dispose néanmoins de solides atouts. Conscient des incertitudes de l'environnement, le groupe TF1 s'est transformé en profondeur, et se tient prêt à relever de nouveaux défis.

Le Groupe va poursuivre le développement de son offre multi-chaînes gratuite, au bénéfice des téléspectateurs et des annonceurs, et pourra à ce titre compter sur des régies publicitaires mobilisées et innovantes.

Les ambitions de TF1 dans les nouveaux médias pour 2012 restent fortes, et le Groupe s'appuiera notamment sur un modèle de développement solide et éprouvé dans le Digital.

Le modèle économique de l'offre payante du Groupe a été sécurisé pour les trois ans à venir, et la majorité des activités de diversification a été rationalisée.

La maîtrise des coûts reste une priorité, et la situation financière saine du Groupe est un atout dans un environnement incertain.

Enfin, le groupe TF1 continuera son action d'Entreprise citoyenne et responsable en multipliant les initiatives en matière de lien social et de diversité.



AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués au siège social à Boulogne Billancourt (92100) – 1, quai du Point du jour, le jeudi 19 avril 2012, à 9 heures 30, en Assemblée Générale Mixte (ordinaire et extraordinaire), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et le projet de résolutions suivants :

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 AVRIL 2012

Pour la partie ordinaire

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration, du rapport du Président et des rapports des commissaires aux comptes ;
- Approbation de ces rapports et des comptes individuels et consolidés de l'exercice 2011 ;
- Approbation des conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du code de commerce ;
- Affectation et répartition des résultats de l'exercice 2011 ;
- Nomination pour deux ans, de madame Janine LANGLOIS-GLANDIER en qualité de nouvel Administrateur,
- Constatation de l'élection des Administrateurs Représentants du Personnel,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'acquisition par la société de ses propres actions.

Pour la partie extraordinaire

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société ;
- Pouvoirs pour dépôts et formalités.

Il est recommandé aux participants de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2012 de bien vouloir se munir de la carte d'admission et de se présenter à partir de 9 heures.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

Le présent rapport constitue une partie du rapport de gestion du Conseil d'Administration en vue de l'Assemblée Générale du 19 avril 2012.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Les comptes consolidés et les comptes individuels sont insérés dans le document de référence et rapport financier annuel, chapitre 4, page 97.

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

Les informations sur le capital social sont insérées dans le document de référence et rapport financier annuel, chapitre 6, page 203 .

PRISES ET CESSIONS DE PARTICIPATION

Les prises et cessions de participation sont présentées dans le document de référence et rapport financier annuel, chapitre 3, page 94 .

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – PARTIE ORDINAIRE

Vos Commissaires aux Comptes vous communiquent leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2011 et sur les conventions et engagements relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce. Ces rapports sont insérés dans le document de référence et rapport financier annuel, chapitre 5, page 181 .

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- **d'approuver les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2011 ;**
- **d'approuver les conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;**

Ces résolutions ont pour objet d'approuver les conventions et engagements réglementés, hors opérations courantes, décidés par le Conseil d'Administration et conclus notamment entre la société et d'autres sociétés ayant avec elle des administrateurs ou des dirigeants communs, ou encore, entre la société et des actionnaires détenant plus de 10 % du capital.

Le régime français dit des « conventions réglementées », qui visent aussi bien des conventions que des engagements, a pour but de prévenir les situations de conflit d'intérêts dans lesquelles peuvent se trouver l'administrateur et/ou un actionnaire significatif qui contractent avec la société.

Le Conseil d'Administration de TF1 apprécie l'intérêt de chaque convention pour TF1 et son groupe et les conditions financières qui y sont attachées.

Ainsi, les conventions réglementées sont soumises à l'autorisation du Conseil d'Administration de TF1, qui statue lors de sa séance de début d'année et de sa séance de fin d'année, en vue de leur conclusion ou de leur renouvellement. Les administrateurs concernés ne prennent pas part au vote. Avis des conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice et des conventions poursuivies autorisées au cours d'exercices antérieurs en est donné aux Commissaires aux Comptes.

Puis, ces conventions sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires de TF1, après lecture du rapport spécial émis par les Commissaires aux Comptes, inclus dans le document de référence et rapport financier annuel, chapitre 5, page 186 . Lors du vote par l'Assemblée des résolutions correspondantes, le quorum et la majorité sont recalculés, déduction faite du nombre d'actions détenues par les personnes concernées par ces conventions.

Les conventions d'assistance constituent le grand nombre des conventions présentes dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes. Il est apparu pertinent aux administrateurs que TF1 puisse accéder à l'expertise des services de Bouygues . De même, il est apparu opportun aux administrateurs que les filiales de TF1 bénéficient des structures fonctionnelles de TF1.

Les conventions et engagements réglementés, soumis au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2012, font l'objet de résolutions distinctes. Une résolution concerne les conventions et engagements réglementés conclus entre TF1 et Bouygues , une autre résolution concerne les conventions et engagements réglementés dans lesquels Bouygues n'est pas partie.

Les conventions réglementées entre TF1 et ses filiales, décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, concernent notamment :

- la mise à disposition permanente, aux filiales, des structures fonctionnelles de TF1 (Secrétariat général, vie sociale, veille juridique, communication interne, études et statistiques, contrôle de gestion...). Cette mise à disposition est facturée à chaque filiale en application de deux clés de répartition, à savoir au prorata des effectifs et des chiffres d'affaires sociaux des sociétés du Groupe. Au titre de l'exercice 2011, la facturation totale s'élève à 13,3 millions d'euros. En outre, les prestations réalisées à la demande sont facturées à des conditions de marché ;
- les contrats de location-gérance.

En vertu d'une convention en date du 12 octobre 2005, LCI peut à l'occasion d'événements majeurs décrocher son Antenne sur celle de TF1 pour lui permettre une couverture immédiate de l'Information. En 2011, LCI a perçu une rémunération forfaitaire annuelle d'un montant de 5 millions d'euros.

Les conventions réglementées entre TF1 et Bouygues, décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, concernent les mises à disposition ci-dessous.

- Une convention établit la mise à disposition de services communs par Bouygues à TF1. En 2011, les sommes facturées par Bouygues à TF1 à ce titre s'élèvent à 3,5 millions d'euros, ce qui représente 0,13 % du chiffre d'affaires total du groupe TF1 (à comparer à 3,5 millions d'euros pour l'année 2010, soit 0,13 % du chiffre d'affaires).

Bouygues met, en effet, à la disposition des différentes sociétés de son Groupe des services experts dans différents domaines tels que la finance, le juridique, les ressources humaines, l'administration, l'informatique, les nouvelles technologies...

En fonction de ses besoins et conformément aux termes de la convention autorisée annuellement par le Conseil d'Administration, TF1 peut décider de faire appel à ces services en les sollicitant, au fil du temps et des problèmes qui surgissent. Il s'agit d'un droit de tirage que chaque structure peut utiliser à tout moment pour discuter d'une problématique avec un expert plus rompu à cet exercice qu'elle. Au-delà des conseils prodigués et de l'assistance apportée, les services communs assurent l'animation des filières, notamment en organisant des rencontres entre professionnels d'une filière (juridique contrats par exemple) pour favoriser les échanges, les discussions techniques, s'approprier les évolutions (en matière de normes comptables par exemple).

Au titre de l'année 2011, les exemples ci-dessous peuvent être cités.

En matière de ressources humaines, un certain nombre de dirigeants du groupe TF1 a eu l'occasion de participer à l'Institut du Management Bouygues, cycle de formation aux techniques et aux valeurs du groupe Bouygues. De plus, les nouveaux arrivants du groupe TF1 participent à la journée d'accueil du groupe Bouygues. Le Comité de Direction du groupe TF1 participe aux quatre Conseils de groupe Bouygues annuels. Enfin, le service Ressources Humaines de TF1 a accès à l'outil de requêtes sur les données de ressources humaines.

Le groupe TF1 bénéficie également du support de Bouygues en matière de contrôle interne. De nombreuses rencontres ont été organisées tout au long de l'année 2011 afin notamment, de vérifier la conformité entre l'outil de contrôle interne livré par l'éditeur et les besoins identifiés par le groupe TF1. Le groupe Bouygues a également organisé une journée de tests à l'outil et a assuré la formation des deux utilisateurs référents TF1.

Par ailleurs, Bouygues SA organise tout au long de l'année des réunions permettant d'échanger avec TF1 autour des périmètres et méthodologies utilisés dans le cadre des campagnes d'évaluation de l'application des principes de contrôle interne, ainsi qu'autour de la méthodologie utilisée en matière de cartographie des risques.

Enfin, un séminaire de contrôle interne, auquel une soixantaine de managers du groupe TF1 était conviée le 19 janvier 2012, a nécessité plusieurs réunions de préparation au cours de l'année 2011 entre TF1 et Bouygues SA. Ce séminaire avait pour objet de sensibiliser, une nouvelle fois, les managers du Groupe aux enjeux du contrôle interne.

En matière de RSE, la Responsable RSE du groupe TF1 s'appuie sur les actions menées par Bouygues dans ce domaine. En effet, au-delà des outils que la société mère fournit à TF1 (Enablon, Carbone4 ou encore Green IT), Bouygues fait bénéficier TF1 des travaux menés par des cabinets de Conseil spécialisé.

Elle anime également des Comités de Développement Durable et les filières avec un partage d'expérience, que ce soit, par exemple, sur la politique d'Achats Responsables ou sur les résultats de veille réglementaire.

Pour ce qui concerne la Direction des Systèmes d'Information du groupe TF1, cette dernière bénéficie de nombreuses synergies avec les diverses Directions du groupe Bouygues grâce à une animation filière très présente effectuée par Bouygues SA. En effet, grâce à cette filière, TF1 bénéficie d'un réseau d'alerte sur les attaques de virus et plus globalement de la sécurité informatique, de procédures globalisées d'achat de matériel informatique et d'outils informatiques.

Les coûts réels de ces services communs sont refacturés à TF1 selon des clés de répartition, adaptées à la nature du service rendu, par exemple, en matière de ressources humaines, au prorata des effectifs de TF1 par rapport aux effectifs du Groupe, les capitaux permanents pour tout ce qui relève du domaine financier et, pour les autres services, le chiffre d'affaires.

- Une convention établit également la mise à disposition par le GIE « 32 avenue Hoche » à TF1 de bureaux de réception et de salles de réunion du 1er étage du 32 avenue Hoche, ainsi que la facturation des services liés à la mise à disposition, tels que notamment l'accueil, l'informatique et le secrétariat. La rémunération du GIE pour l'année 2011 s'est élevée à 9 366 euros HT.
- Les autres conventions avec Bouygues (l'utilisation des avions et le complément de retraite consenti aux dirigeants) sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.
- **d'affecter et de répartir les résultats ;**

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, nous vous demandons d'approuver les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2011 et, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 405 144 172,01 euros, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 114 484 653,43 euros et du report à nouveau de 290 659 518,58 euros, de décider l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

- distribution en numéraire d'un dividende de 116 013 151,65 euros
(soit un dividende de 0,55 euro par action de 0,20 euro de valeur nominale) ;
- affectation du solde au report à nouveau 289 131 020,36 euros

La date de détachement du dividende sur le marché Euronext Paris est fixée au 26 avril 2012. La date à l'issue de laquelle seront arrêtées les positions qui, après dénouement, bénéficieront de la mise en paiement est fixée au 30 avril 2012. La date de mise en paiement du dividende est fixée au 2 mai 2012.

Conformément au 2° du 3 de l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts, ce dividende est intégralement éligible à l'abattement de 40 % prévu pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

L'Assemblée Générale est informée de la faculté offerte aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, dont les dividendes perçus sont éligibles à cette réfaction, d'opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21 % prévu à l'article 117 quater du CGI ; cette option devant être effectuée lors de chaque encaissement ; cette option étant irrévocable et ne pouvant être exercée a posteriori.

Nous vous demandons d'autoriser à porter au compte report à nouveau le montant des dividendes afférents aux actions que TF1 pourrait détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de Commerce.

Nous vous rappelons le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, à savoir :

Exercice clos le :	Dividende net versé par action	Abattement
31/12/2008	0,47 €*	oui *
31/12/2009	0,43 €*	oui *
31/12/2010	0,55 €*	oui *

(*) dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158.3.2° du CGI.

- **de nommer pour deux ans, Madame Janine Langlois-Glandier, en qualité de nouvel administrateur ;**

Le mandat d'Administrateur d'Alain Pouyat expire à l'issue de la prochaine Assemblée Générale. Nous soumettons à votre approbation la nomination de Janine Langlois-Glandier en qualité d'administrateur, pour deux années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2013. Nous vous précisons que Madame Janine Langlois-Glandier exercerait son mandat en pleine indépendance au regard des critères définis par le code AFEP/ MEDEF.

Nous estimons, suivant l'avis du Comité de Sélection, que l'entrée de Janine Langlois-Glandier au sein du Conseil d'Administration élargirait encore l'expertise du Conseil en raison de sa connaissance approfondie du monde audiovisuel français et renforcerait l'indépendance et la féminisation du Conseil. Dans la partie 2.1.1 du document de référence et rapport financier annuel, page 32 , un curriculum vitae de Janine Langlois-Glandier est présenté.

Le vote de cette nomination porterait à 4 sur 12 le nombre des personnes indépendantes et le nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration.

- **de constater l'élection des administrateurs représentant du personnel, en application de l'article 66 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, stipulant que deux des sièges du Conseil d'Administration sont attribués à des représentants du personnel ;**

Nous vous rappelons que les mandats des Administrateurs représentant du personnel de Jean-Pierre Pernaut et Céline Petton arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, les deux administrateurs représentant du personnel doivent être élus par les collaborateurs de TF1 SA. Les élections auront lieu le 13 mars 2012 (le 27 mars 2012 en cas de deuxième tour).

Les règles d'élection sont les suivantes :

- peuvent voter tous les salariés ayant 3 mois d'ancienneté à la date du scrutin ;
- peuvent être candidats – un cadre et un non-cadre – tous les salariés ayant deux ans d'ancienneté à la date du scrutin.

Les règles d'attribution des sièges sont la majorité absolue des voix valablement exprimées au premier tour. À défaut, un second tour doit être organisé. Dans ce cas, c'est la majorité relative qui s'applique.

Lors de l'Assemblée Générale du 19 avril 2012, le Président vous informera des noms des Administrateurs représentant du personnel élus par les collègues électoraux et vous devrez prendre acte de leur élection et de leur désignation, pour deux années, en qualité d'Administrateurs représentant du personnel.

Les tableaux de synthèse des renseignements concernant les administrateurs, sont présentés aux pages 26 et suivantes du document de référence et rapport financier annuel.

- **d'autoriser la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, permettant à votre société d'acheter en Bourse ses propres actions ;**

Cette résolution permet à la société de racheter ses propres actions dans les limites fixées par les actionnaires et conformément à la loi. Elle remplace les autorisations données précédemment par les actionnaires lors de chaque Assemblée Générale. La société, au vu des utilisations des autorisations accordées, a décidé de baisser le plafond de rachat d'actions de 10 % à 5 % du capital.

Caractéristiques du programme de rachat proposé

- titres concernés : actions ;
- pourcentage de rachat maximum de capital autorisé : 5 % ;
- montant global maximum du programme : 150 millions d'euros ;
- prix d'achat unitaire maximum : 20 euros.

Objectifs du programme

- annuler des actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- attribuer des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attribution gratuite d'actions ;
- assurer la liquidité et animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions de la société ;
- conserver des actions et le cas échéant les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- conserver des actions et le cas échéant les remettre ultérieurement lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Durée : 18 mois

Ces opérations seront réalisées par tous moyens, en Bourse ou de gré à gré, en application de l'article L. 225-209 du code de commerce et des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers sans recours à des instruments financiers dérivés. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, sauf en période d'offre publique d'achat ou d'échange ou de garantie de cours visant les actions de la société.

Au cours de l'année 2011, la société a acheté 2 473 975 actions propres sur le marché pour 26,5 millions d'euros.

Au 15 février 2012, la société ne détenait aucune de ses propres actions.

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – PARTIE EXTRAORDINAIRE

Les autorisations et les délégations financières accordées par l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2011 n'arriveront pas à échéance avant l'Assemblée Générale de 2013, à l'exception de l'autorisation de réduction de capital par annulation d'actions, qui faisait l'objet de la 18e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2011 et qui expirera le 14 octobre 2012.

Les autorisations et les délégations financières accordées par l'Assemblée Générale de 2011 sont rappelées au sein d'un tableau inclus dans le chapitre 6, page 205 et suivantes du document de référence et rapport financier annuel.

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- d'autoriser la réduction du capital social par annulation d'actions ;

Cette résolution a pour objet d'autoriser votre Conseil d'Administration à réduire le capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 5 % du capital par période de vingt-quatre mois, par annulation de tout ou partie d'actions acquises dans le cadre de programmes d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée. Cette autorisation serait donnée pour une période de dix-huit mois. Elle se substituerait à celle donnée précédemment par l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2011. La société, au vu des utilisations des autorisations accordées, a décidé de baisser le plafond d'annulation d'actions de 10 % à 5 % du capital.

Le fait d'annuler des actions rachetées permet notamment, si le Conseil le juge opportun, de compenser la dilution résultant pour les actionnaires de la création d'actions nouvelles résultant, par exemple, de l'exercice d'options de souscription d'actions.

La société a procédé au rachat de 2 473 975 de ses propres actions, puis à l'annulation de ces actions propres, l'annulation des actions achetées en 2011 s'ajoutant à l'annulation de 14 625 actions propres, détenues depuis le 1er avril 2008, à la suite de l'exercice d'un achat à terme dans le cadre de la couverture du plan 2006 d'attribution d'actions gratuites, et à la livraison des titres à leurs bénéficiaires. Il n'y a pas de capital autodétenu au 15 février 2012.

- de donner pouvoirs pour dépôts et formalités ;

La résolution a pour objet de permettre l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives et tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Les indications sur la marche des affaires sociales, à fournir conformément à la loi, figurent dans le rapport de gestion qui vous a été communiqué.

Vous voudrez bien vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RESOLUTIONS ET EXPOSE DES MOTIFS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 19 AVRIL 2012

PARTIE ORDINAIRE

APPROBATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les deux premières résolutions ont pour objet d'approuver les comptes individuels et consolidés de TF1 de l'exercice 2011.

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes individuels)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, dont notamment le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2011 et le rapport du Président du Conseil d'Administration joint au rapport de gestion sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels dudit exercice et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration, les approuve, ainsi que les comptes annuels de la société de l'exercice 2011 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris acte que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe est inclus dans le rapport de gestion, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration, dont notamment le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation du Groupe pendant l'exercice 2011, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés dudit exercice, les approuve, ainsi que les comptes annuels consolidés de l'exercice 2011 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Ces résolutions ont pour objet l'approbation des conventions et engagements réglementés, hors opérations courantes, décidés par le Conseil d'Administration et conclus notamment entre la société et d'autres sociétés ayant avec elle des administrateurs ou des dirigeants communs, ou encore, entre la société et des actionnaires détenant plus de 10 % du capital.

Les conventions et engagements réglementés, soumis au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2012, font l'objet de résolutions distinctes. La troisième résolution concerne les conventions et engagements réglementés conclus entre TF1 et Bouygues, et la quatrième résolution concerne les conventions et engagements réglementés dans lesquels Bouygues n'est pas partie. Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, inclus dans le document de référence et rapport financier annuel, chapitre 5, page 186, présente ces conventions et engagements.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions et engagements réglementés entre TF1 et BOUYGUES)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, notamment sur les conventions et engagements réglementés entre TF1 et BOUYGUES, et conformément aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conventions et engagements entre TF1 et BOUYGUES présentés dans ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions et engagements réglementés autres que ceux entre TF1 et BOUYGUES)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, notamment sur les conventions et engagements réglementés autres que ceux entre TF1 et BOUYGUES et conformément aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conventions et engagements autres que ceux entre TF1 et BOUYGUES présentés dans ce rapport.

AFFECTATION ET RÉPARTITION DES RÉSULTATS

L'exercice clos le 31 décembre 2011 se solde par un bénéfice distribuable de 405 144 172,01 euros, constitué du bénéfice net de l'exercice 2011, arrêté à 114 484 653,43 euros et du report à nouveau de 290 659 518,58 euros. Cette résolution a pour objet de répartir le bénéfice de l'exercice 2011 et de fixer à 0,55 euro le dividende net par action et d'affecter le solde au report à nouveau.

Le dividende proposé serait versé le 2 mai 2012. Le détachement du dividende interviendrait le 26 avril 2012.

CINQUIEME RESOLUTION

(Affectation et répartition des résultats)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 405 144 172,01 €, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 114 484 653,43€ et du report à nouveau de 290 659 518,58 €, approuve l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

- distribution en numéraire d'un dividende de (soit un dividende de 0,55 € par action de 0,20 € de valeur nominale) ;	116 013 151,65 €
- affectation du solde au report à nouveau	289 131 020,36 €

La date de détachement du dividende sur le marché Euronext Paris est fixée au 26 avril 2012.

La date à l'issue de laquelle seront arrêtées les positions qui, après dénouement, bénéficieront de la mise en paiement est fixée au 30 avril 2012.

La date de mise en paiement du dividende est fixée au 2 mai 2012.

L'Assemblée Générale prend acte que, conformément au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, ce dividende est intégralement éligible à l'abattement de 40% prévu pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée de la faculté offerte aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, dont les dividendes perçus sont éligibles à cette réfaction, d'opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 21% prévu à l'article 117 quater du CGI ; cette option devant être effectuée lors de chaque encaissement ; cette option étant irrévocable et ne pouvant être exercée a posteriori.

L'Assemblée Générale autorise à porter au compte report à nouveau les dividendes afférents aux actions que TF1 est autorisée à détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article L.225-210 du code de commerce.

L'Assemblée Générale constate les dividendes versés au titre des trois derniers exercices, à savoir :

Exercice clos le :	Dividende net versé par action	Abattement
31/12/2008	0,47 €*	oui *
31/12/2009	0,43 €*	oui *
31/12/2010	0,55 €*	oui *

(*) dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158.3.2° du CGI.

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Cette résolution a pour objet de nommer en qualité de nouvel Administrateur de la société, Madame Janine Langlois-Glandier en remplacement de Monsieur Alain Pouyat dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

SIXIEME RESOLUTION

(Nomination en qualité d'administrateur de Madame Janine LANGLOIS-GLANDIER)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme en qualité d'administrateur, pour une durée de deux ans, madame Janine LANGLOIS-GLANDIER, en remplacement de monsieur Alain POUYAT, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale ordinaire.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

CONSTATATION DE L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Cette résolution a pour objet la constatation de l'élection des Administrateurs représentants du personnel, en application de l'article 66 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, stipulant que deux des sièges du Conseil d'Administration sont attribués à des représentants du personnel.

SEPTIEME RESOLUTION

(Constatation de l'élection des Administrateurs Représentants du Personnel)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des noms des Administrateurs Représentants du Personnel élus par les collèges électoraux et communiqués par le Président Directeur Général avant la lecture de la présente résolution, prend acte de leur élection et de leur désignation en qualité d'Administrateurs Représentants du Personnel.

La durée des fonctions des Administrateurs Représentants du Personnel est de deux années et prendra fin lors de la prochaine proclamation des résultats de l'élection des Administrateurs Représentants du Personnel, conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts.

ACHAT D' ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ

Cette résolution permet à la société de racheter ses propres actions dans les limites fixées par les actionnaires et conformément à la loi. Elle remplace les autorisations données précédemment par les actionnaires lors de chaque Assemblée Générale.

HUITIEME RESOLUTION

(Achat d'actions de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

1. autorise le Conseil d'Administration à acheter, dans les conditions décrites ci-après, un nombre d'actions représentant jusqu'à 5 % du capital de la société au jour de l'utilisation de cette autorisation, dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions posées par les articles L. 225-209 et suivants du code de commerce, par le règlement de la Commission européenne n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, et par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Cette autorisation pourra être utilisée en vue des finalités suivantes :

- annuler des actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'assemblée générale extraordinaire ;
 - attribuer des actions à des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne interentreprises, ou par voie d'attribution gratuite d'actions ;
 - assurer la liquidité et animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
 - conserver des actions et le cas échéant les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
 - conserver des actions et le cas échéant les remettre ultérieurement lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
 - mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.
2. décide que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués, dans le respect des règles édictées par les autorités de marché, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, sans recours à des instruments financiers dérivés, et à tout moment, sauf en période d'offre publique d'achat ou d'échange ou de garantie de cours. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.
 3. décide que le prix d'achat ne pourra dépasser 20 € par action et que le prix de vente ne pourra être inférieur à 7 € par action, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur le capital de la société. En cas d'augmentation de capital par incorporation de primes d'émission, bénéfiques ou réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas d'une division ou d'un regroupement de titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et le nombre de titres après l'opération.
 4. fixe à 150 M€ (cent cinquante millions d'euros), le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions.
 5. prend acte que, conformément à la loi, le total des actions détenues à une date donnée ne pourra dépasser 5 % du capital social existant à cette même date.

6. donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, pour mettre en œuvre la présente autorisation, passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, notamment pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes démarches, déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.
7. décide que le Conseil d'Administration informera l'assemblée générale des opérations réalisées, conformément à la réglementation applicable.
8. fixe à dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation qui prive d'effet, à hauteur des montants non utilisés, et remplace toute autorisation antérieure ayant le même objet.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

ANNULATION D'ACTION PROPRES DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ

Cette résolution a pour objet d'autoriser votre Conseil d'Administration à réduire le capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 5 % du capital par période de vingt-quatre mois, par annulation de tout ou partie d'actions acquises dans le cadre de programmes d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée. Cette autorisation serait donnée pour une période de dix-huit mois. Elle se substituerait à celle donnée précédemment par l'Assemblée Générale Mixte du 14 avril 2011.

NEUVIEME RESOLUTION

(Autorisation à consentir au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de celui des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce :

- à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société acquises ou à acquérir au titre de la mise en œuvre de diverses autorisations d'achat d'actions de la société données par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration, notamment la 8ème résolution ci-dessus, dans la limite de 5 % du capital par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence, entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale, sur les primes et réserves disponibles y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé ;
- à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes formalités nécessaires.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi pour procéder en une ou plusieurs fois à ces réductions de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation et procéder à la modification corrélatrice des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale faire tout ce qui est nécessaire.

L'autorisation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable, à compter de la présente Assemblée, pour une durée de dix-huit mois. Cette autorisation prive d'effet, à hauteur des montants non utilisés toute autorisation antérieure ayant le même objet et la remplace.

POUVOIRS POUR DÉPÔTS ET FORMALITÉS

Cette dernière résolution a pour objet de permettre l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives et tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

DIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour dépôts et formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Composition du Conseil d'Administration

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE au 15 février 2012

Renseignements sur les Administrateurs : se reporter à la partie 2.1.1 du document de référence et rapport financier annuel

Nonce PAOLINI	Président Directeur Général de TF1
Patricia BARBIZET	Directeur Général des sociétés Financière Pinault SCA et Artémis
Martin BOUYGUES	Président Directeur Général de Bouygues
Olivier BOUYGUES	Directeur Général Délégué de Bouygues
Société BOUYGUES	représentée par Philippe MARIEN, Directeur Général Adjoint et Directeur Financier du groupe Bouygues
Claude BERDA	Président du Groupe AB
Laurence DANON	Présidente du Directoire de Edmond de Rothschild Corporate Finance
Gilles PELISSON	Président du Groupement des Professions de Services-Medef
Jean-Pierre PERNAUT	Administrateur Représentant du Personnel, Directeur Adjoint de l'information
Céline PETTON	Administrateur Représentant du Personnel, Technicienne Supérieure Logistique
Alain POUYAT	Directeur Général Informatique et Technologies Nouvelles de Bouygues
SOCIETE FRANCAISE DE PARTICIPATION ET DE GESTION (SFPG)	Représentée par Olivier ROUSSAT, Directeur Général de Bouygues Télécom SA

Renseignements concernant les candidats au Conseil d'Administration

ADMINISTRATEURS REPRESENTANTS DU PERSONNEL ELUS LE 13 MARS 2012

FANNY CHABIRAND Née le 14 septembre 1976 - nationalité française

Titulaire d'une Maîtrise des Sciences et Techniques du Tourisme, Fanny CHABIRAND est entrée chez TF1, le 1er janvier 2007 et occupe depuis un poste d'Assistante Commerciale au Comité d'Entreprise de TF1.

Administrateur, représentant du personnel de TF1

Détient 10 actions TF1

Adresse professionnelle : 1, quai du Point du Jour – 92100 Boulogne-Billancourt

Autre mandat exercé en dehors du groupe TF1

Néant

Mandat ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

JEAN-PIERRE PERNAUT Né le 8 avril 1950 – Nationalité française

Diplômé de l'École supérieure de journalisme de Lille, Jean-Pierre Pernaut entre à l'ORTF en 1972 en tant que reporter et présentateur. En 1975, il devient responsable et présentateur du *23h* de TF1. De 1978 à 1980, il co-présente le *Journal de 13h* avec Yves Mourousi, édition qu'il retrouve en février 1988 et qu'il continue de présenter plus de 24 ans après. Jean-Pierre Pernaut est aussi le Directeur adjoint de l'Information et Administrateur du groupe TF1 depuis 24 ans. Il a présenté l'émission *Combien ça coûte* sur TF1 de juillet 1991 à juin 2010 et présente les émissions *Paroles de Français* avec le Chef de l'État depuis 2010. Jean-Pierre Pernaut a été cinq fois récompensé par un Sept d'or pour sa présentation du *Journal de 13h*. Il a également reçu en 1999, le prix Roland Dorgelès qui honore les professionnels de l'audiovisuel qui respectent le mieux la langue française.

Administrateur, représentant du personnel de TF1 depuis le 23 février 1988

Dernier renouvellement : 15 avril 2010 jusqu'en 2012

Détient 49 402 actions TF1

Adresse professionnelle : 1, quai du Point du Jour – 92100 Boulogne- Billancourt

Autre mandat exercé en dehors du groupe TF1

Néant

Mandat ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant

CANDIDATE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

JANINE LANGLOIS-GLANDIER - Née le 7 mai 1939 - nationalité française

Le mandat d'Administrateur d'Alain Pouyat expire à l'issue de la prochaine Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011. Le Conseil soumet à l'approbation des actionnaires la nomination de Janine Langlois-Glandier en qualité d'Administrateur, pour deux années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2013.

Le Conseil, suivant les recommandations du Comité de Sélection, estime que l'entrée de Janine Langlois-Glandier au sein du Conseil d'Administration élargirait encore l'expertise du Conseil en raison de sa connaissance approfondie du monde audiovisuel français et renforcerait l'indépendance et la féminisation du Conseil.

Ancienne élève de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, titulaire d'un DEA de droit privé et avocate au barreau de Paris, Janine Langlois-Glandier, démarre sa carrière en 1967 en tant que cadre à la Direction du Contrôle de Gestion et des Finances de l'ORTF. En 1974, elle rejoint la société Radio France, puis la Société Française de Production (la SFP) dont elle devient Directrice Générale en 1982. En 1985, Madame Langlois-Glandier devient Présidente de France 3 puis de La Sept (future ARTE) en 1986. De 1987 à 1990, elle assume la présidence de l'INA, puis la Direction générale du Groupe Pathé de 1991 à 1997. De 1997 à 2002, Janine Langlois-Glandier devient membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Depuis 2005, Janine Langlois-Glandier est Présidente du Forum TV Mobile, devenu en 2011 le Forum des Médias Mobiles. Janine Langlois-Glandier est également membre du Conseil d'Administration de la SFPC de l'Agence France-Presse, du journal Libération, de la Cinémathèque française, et du Fonds d'Action Sacem et membre du Comité de conservation des archives audiovisuelles. Madame Langlois-Glandier est Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, Officier des Arts et des Lettres et Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Détient 100 actions TF1

Participation à l'Assemblée Générale Mixte

L'Assemblée Générale Mixte se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

FORMALITÉS PRÉALABLES À EFFECTUER POUR PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE

Les actionnaires souhaitant assister à cette Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, devront impérativement :

- pour les actionnaires nominatifs ; être inscrits en compte nominatif au plus tard le lundi 16 avril 2012, à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les actionnaires au porteur ; faire établir, par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, une attestation de participation constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable de leurs actions au plus tard le lundi 16 avril 2012, à zéro heure, heure de Paris.

Seuls les actionnaires justifiant de cette qualité au 16 avril 2012 à zéro heure, heure de Paris, dans les conditions rappelées ci-dessus, pourront participer à cette Assemblée.

MODE DE PARTICIPATION À CETTE ASSEMBLÉE

Pour cette Assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication et, de ce fait, aucun site visé à l'article R. 225-61 du Code de Commerce ne sera aménagé à cette fin.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de Commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir, demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'Assemblée Générale, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation.

Les actionnaires désirant assister à cette Assemblée devront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- pour les actionnaires nominatifs : demander une carte d'admission à la société TF1 – Service Titres – C/O BOUYGUES – 32 avenue Hoche – 75008 Paris (tel : 01 44 20 11 07 – fax :01 44 20 12 42) ;
- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, qu'une carte d'admission leur soit adressée par la société TF1 au vu de l'attestation de participation qui lui aura été transmise ; l'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission, pourra se faire délivrer directement l'attestation de participation par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres.

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance devront :

- pour les actionnaires nominatifs : renvoyer le formulaire unique de pouvoir/vote par correspondance, qui leur sera adressé avec la convocation, à la société TF1 – Service Titres – C/O BOUYGUES – 32 avenue Hoche – 75008 Paris ;
- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, un formulaire unique de pouvoir/vote par correspondance et le renvoyer, accompagné de l'attestation de participation, à la société TF1 – Service Titres – C/O BOUYGUES – 32 avenue Hoche – 75008 Paris.

Les formulaires uniques de pouvoir/vote par correspondance dûment remplis et signés devront être reçus effectivement par la société TF1 – au siège social ou au Service Titres – C/O BOUYGUES – 32 avenue Hoche – 75008 Paris, au plus tard le troisième jour précédant la date de l'Assemblée, soit le lundi 16 avril 2012, à minuit, heure de Paris.

Le formulaire unique de vote par correspondance/pouvoir est également disponible sur le site Internet de la société www.groupe-tf1.fr rubrique espace actionnaires/assemblée générale.

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant être représentés devront :

- pour les actionnaires nominatifs : renvoyer le formulaire unique de pouvoir/vote par correspondance, qui leur sera adressé avec la convocation, à la société TF1 – Service Titres – C/O BOUYGUES – 32 avenue Hoche – 75008 Paris ;
- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, un formulaire unique de pouvoir/vote par correspondance et le renvoyer, accompagné de l'attestation de participation, à la société TF1 – Service Titres – C/O BOUYGUES – 32 avenue Hoche – 75008 Paris.

Les actionnaires peuvent se faire représenter en donnant pouvoir au Président, à leur conjoint ou partenaire avec lequel a été conclu un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire, ou à toute autre personne (physique ou morale) de leur choix dans les conditions prescrites à l'article L. 225-106 du Code de Commerce ou encore sans indication de mandataire.

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire devra faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de Commerce, la procuration donnée par un actionnaire pour se faire représenter est signée par celui-ci et peut être transmise, le cas échéant, par voie électronique, selon les modalités suivantes : l'actionnaire doit envoyer en pièce jointe d'un e-mail, à l'adresse tf1mandatag2012@bouygues.com, une copie numérisée du formulaire de vote par procuration signé en précisant ses nom, prénom et adresse ainsi que, le cas échéant, les nom, prénom et adresse du mandataire désigné.

Les copies numérisées de formulaire de vote par procuration non signé ne seront pas prises en compte.

Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

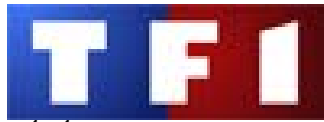
L'actionnaire peut révoquer son mandataire, étant précisé que la révocation devra être faite par écrit dans les mêmes formes que la nomination et communiquée à la société. Pour désigner un nouveau mandataire après révocation, l'actionnaire devra demander à la société (s'il est actionnaire au nominatif) ou à son intermédiaire financier (s'il est actionnaire au porteur) de lui envoyer un nouveau formulaire de vote par procuration portant la mention « Changement de Mandataire ».

Pour pouvoir être valablement prises en compte, les désignations ou révocations de mandat exprimées par voie électronique devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, soit le mercredi 18 avril 2012, à 15h00, heure de Paris.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	2007	2008	2009	2010	2011
I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	42 682 098	42 682 098	42 682 098	42 682 098	42 206 601
b) Nombre d'actions émises	213 410 492	213 410 492	213 410 492	213 410 492	211 033 003
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 651 380 074	1 578 094 919	1 376 578 316	1 484 569 148	1 447 246 247
b) Bénéfice avant impôt, participation des salariés amortissements et provisions	331 000 742	231 461 449	201 671 020	225 847 859	210 521 154
c) Impôt sur les bénéfices	71 971 099	23 176 898	(17 671 273)	33 468 225)	45 163 305
d) Participation des salariés	7 978 095	3 605 647	256 981	4 645 162	4 620 881
e) Bénéfice après impôts, participation des salariés amortissements et provisions	203 747 738	138 921 498	198 396 034	157 208 740	114 484 653
f) Montant des bénéfices distribués	181 386 487	100 302 931	91 766 512	117 375 771	116 013 152 (1)
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôt et participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	1,18	0,96	1,03	0,88	0,76
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,95	0,65	0,93	0,74	0,54
c) Dividende versé à chaque action	0,85	0,47	0,43	0,55	0,55 (1)
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	1 573	1 536	1 597	1 604	1 633
b) Montant de la masse salariale	116 739 407	121 186 526	118 312 622	120 882 687	124 695 330
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	57 127 130	54 153 178	69 307 854	64 780 999	61 269 845

(1) Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 19 avril 2012



TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

Société Anonyme au capital de 42 186 600,60 €
Siège social : 1, Quai du Point du Jour – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
326 .300 159 RCS NANTERRE

DEMANDE DE CARTE D'ADMISSION
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 AVRIL 2012

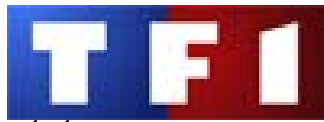
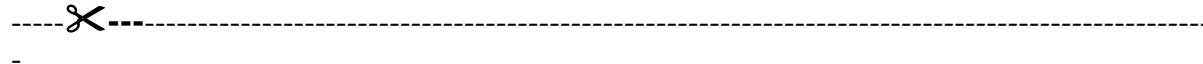
Je soussigné
Demeurant
propriétaire de actions nominatives
et/ou de actions au porteur inscrites en compte chez (banque, établissement
financier ou société teneur de comptes)
désire assister personnellement à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires.
Fait à le,2012

Actionnaires au Porteur :

Si vous désirez recevoir une carte d'admission, la demande doit être adressée exclusivement à l'intermédiaire financier chargé de la gestion de vos titres, qui l'enverra au Service Assemblées de TF1, avec l'attestation de participation constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable de vos titres.

Actionnaires Nominatifs :

La demande d'admission est à retourner, sans autre formalité, à TF1 - Service Titres - C/O BOUYGUES - 32 avenue Hoche - 75008 Paris (tel: 01.44.20.11.07 - fax: 01.44.20.12.42)



TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

Société Anonyme au capital de 42 186 600,60 €
Siège social : 1, Quai du Point du Jour – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
326 .300 159 RCS NANTERRE

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 AVRIL 2012
(Article R 225-88 du code de commerce)

Je soussigné, Nom Prénom
Demeurant
demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte tels qu'ils sont visés
par l'article R 225-83 du code de commerce.
Fait à le 2012
Signature,

(à retourner à TF1, au siège social ou
au Service Titres - C/O BOUYGUES - 32 avenue Hoche - 75008 Paris)

Nota : Les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont disponibles
sur le site internet de la société www.groupe-tf1.fr.
Les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des
documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 du code de commerce à l'occasion de chacune
des Assemblées d'actionnaires ultérieures.